



## A- LE RÈGLEMENT



- **Article 1** : Le National Tennis Cup 2022 est ouvert à tout joueur et à toute joueuse de nationalité française, nés en 2011 – 11 ans révolus et avant, licenciés à la FFT et classés en 4ème, 3ème, et 2ème séries jusqu'à 2/6 du classement français et non-classés. Pour participer à une épreuve senior, les joueurs des catégories 11 et 12 ans ont l'obligation de présenter au juge-arbitre de l'épreuve un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du tennis en compétition daté de moins de 6 mois. (art 202 des règlements sportifs de la FFT).
- **Article 2** : Ce tournoi, homologué FFT, opposera dans les phases qualificatives 18 tableaux indépendants des joueurs du même classement entre eux dans deux épreuves : simple messieurs et simple dames.
- **Article 3** : Les tableaux seront de type à départ en ligne avec des exempts éventuels. Il n'y aura pas de tête de série. Chaque tableau désignera un vainqueur homme et femme 2/6, 3/6, 4/6, 5/6, 15, 15/1, 15/2, 15/3, 15/4, 15/5, 30, 30/1, 30/2, 30/3, 30/4, 30/5, 40 et non-classé(e). Il n'y aura pas des tableaux NC aux phases finales.
- **Article 4** : Les matchs se disputent en 3 manches avec jeu décisif dans toutes les manches.
- **Article 5** : Les qualifications se dérouleront d'avril à septembre 2022 dans les clubs sélectionnés par l'organisation. Chaque club s'engage à fournir les courts nécessaires au bon déroulement du tournoi ainsi qu'un juge-arbitre officiel qui sera en relation avec le juge-arbitre général.

Les joueurs étrangers devront obligatoirement présenter les licences 2022, 2021, 2020 avant leur premier match.

- **Article 6** : Pour être qualifié pour la phase finale, un joueur ou une joueuse devra avoir gagné son tableau éliminatoire, en ayant gagné au moins un match. Pour ce faire, le juge-arbitre de la qualification pourra regrouper jusqu'à 3 classements consécutifs pour les messieurs et 5 classements consécutifs pour le dames. Les joueurs de chaque classement seront alors qualifiés en ayant disputés au moins un match.
- **Article 7** : Plus de 35 ans : le joueur ou la joueuse de plus de 35 ans qui fera le plus grand nombre de tours dans son tableau lors de la phase qualificative, sera qualifié pour disputer l'épreuve finale au Cap d'Agde des plus de 35 ans pour les 3ème série, 4<sup>ème</sup> série et non-classés. Il devra avoir gagné au moins un match pour être qualifié.
- Nota : une joueuse ou un joueur de plus de 35 ans gagnant son tableau qualificatif aura le choix de disputer le tableau Open ou le tableau plus de 35 ans au Cap d'Agde. En aucun cas, un joueur ou une joueuse de plus de 35 ans ne pourra disputer les deux épreuves.
- **Article 8** : Le changement de classement en cours de saison implique qu'un joueur qualifié jouera à son nouveau classement à la phase finale. Les participants sont tenus de vérifier l'exactitude de leur classement auprès de leur ligue ou de la FFT. Toute personne ayant disputée le National Tennis Cup à un classement autre que celui en cours de validité à la FFT sera disqualifié et ne pourra prétendre à aucun remboursement et perdra le bénéfice de ses gains éventuels.
- **Article 9** : L'article 38.7-A sur l'assimilation à un classement pour reprise de compétition des règlements sportifs 2019 sera strictement appliqué. De plus, un joueur ou une joueuse ayant été classé(e) en 4ème, 3ème, 2ème et 1ère séries dans le passé ne peut en aucun cas disputer le tournoi en non-classé(e).

- **Article 10** : Tout joueur ou joueuse pourra disputer autant de qualifications qu'il souhaite, sauf dès lors qu'il est qualifié, il pourra rejouer une qualification mais en cas de victoire de son tableau, le finaliste sera alors repêché pour jouer au Cap d'Agde.
- **Article 11** : Toutes les épreuves qualificatives jusqu'au 31 août 2022 compteront pour la saison 2022 et celles du mois de septembre 2022 pour la saison 2023, à charge pour le club organisateur de demander l'homologation à sa ligue. La phase finale se jouera avec le classement publié début octobre 2022, les résultats compteront pour la saison 2023.
- **Article 12** : Le **National Tennis Cup Junior** sera réservé pour tous les enfants de 9 ans (2013), 10 ans (2012), 11 ans (2011), 12 ans (2010), 13 ans (2009) et 14 ans (2008). Il leur faudra être muni d'une licence délivrée par la Fédération Française de Tennis 2022 et d'une autorisation parentale afin de participer au tournoi du National Tennis Cup Junior. Uniquement dans son année de naissance.

Il n'y aura pas de surclassement d'un joueur ou d'une joueuse ne pourra que jouer dans son année de naissance et dans aucun cas dans un tableau supérieur.

**Par ailleurs, les présentes informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à la société Massenet. Ces données sont nécessaires à l'organisation du tournoi. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à la société Massenet. Vos nom et prénom peuvent être amenés à être affichés sur le site du National Tennis Cup. Ces informations pourront être cédées et/ou échanger à des partenaires commerciaux de la Société Massenet.**